

PLAN DE RELANCE VITICOLE - FILIERE

Soutien à la commercialisation des vins sous certification environnementale

La Région Nouvelle-Aquitaine lance un appel à projets spécifique sur la commercialisation.

Ce dispositif a pour but d'accompagner la filière viticole sur des actions de commercialisation de vins certifiés issus de Nouvelle-Aquitaine, du fait des difficultés particulières liées à la crise Covid-19.

Le plan en 5 points clés

1. Un objectif ambitieux

Soutenir la commercialisation des vins produits en Nouvelle Aquitaine tout en accélérant la transition agro-environnementale

2. Des Moyens d'envergure

Un plan de **10 M€** dont **4M€** apportés par la Région Nouvelle-Aquitaine

3. Un dispositif tourné vers les entreprises

Une **aide directe**, aux entreprises (ou projets multi-entreprises), sous forme de co-financement à hauteur de 40% des actions par la Région Nouvelle-Aquitaine / 60% pour l'entreprise mobilisable **dès le 1er août** (avec rétroactivité pour les dossiers postérieurs) et sur une durée de **3 ans**

4. Les montants individuels

Le plancher d'aide par projet : 50 000 € HT de dépenses éligibles (soit minimum 20 000 € d'aide).

Le plafond d'aide par projet : 375 000 € HT de dépenses éligibles (soit maximum 150 000 € d'aide).

5. Un périmètre focalisé au service de la création de valeur et de rebond rapide

Les vins éligibles : vins AOC ou IGP de la Nouvelle Aquitaine, certifiés HVE Terra Vitis Bio ou en conversion

Les actions éligibles:

Prospection commerciale (voyages / réceptif)

Mises en avant / actions de visibilité en magasin (inclus les Médias Enseigne, les actions de merchandising / TG / Prospectus avec jeu concours)

Salons commerciaux (salons internationaux, salons clients/grossistes) *Les Salons AANA Vinexpo et Prowein bénéficient d'un traitement particulier avec participation de 30% aux frais d'inscription*

Animations dégustation et tout ce qui s'y raccroche : déplacements, PLV....*Actions hors périmètre : promotions Prix, ristournes, remises et actions de pure image / publicité*

Tous marchés, tous circuits hors Hard Discount

Les questions pratiques et administratives

Formulaire ([disponible ici](#)) à remplir et à envoyer à:

Région Nouvelle-Aquitaine - Site de Bordeaux
Pôle Développement Economique et Environnemental
Direction Agriculture, Industries Agroalimentaires et Pêche
14 rue François de Sourdis
CS 81383
33077 Bordeaux Cedex

Le dossier de demande d'aide doit **également être transmis par mail**
plancommercialisationvin@nouvelle-aquitaine.fr

Les **modalités du plan** sont disponibles en [téléchargement ici](#) ou sur le [site de la Région Nouvelle-Aquitaine](#).

Une enveloppe de **4M€ sur 3 ans** sera donc mobilisée (avec un **1er débloqué de 750 000€ sur 2020**).

1. Les dates : du 1/08/2020 au 31/07/2023

1ère session de dossiers à rendre pour le 30/09/2020

2ème session ouverte en novembre 2020 pour les actions 2021

2. Les opérateurs éligibles

Les entreprises de toute taille à jour de leurs cotisations et adhérentes aux Fédérations, les interprofessions et les groupements d'entreprises

3. Critères de sélection

Critères binaires : cotisations à jour, vins certifiés, absence d'aide nationale sur la même assiette

Critères complémentaires : pérennité du projet (investissements passés, projection future) effet de levier du projet, certifications complémentaires, tailles des surfaces certifiées

Pour le négoce : importance de la structuration /niveau de partenariat amont-aval (de type contractualisation ou partenariat ou autre élément à argumenter)

Contacts Région Nouvelle-Aquitaine en cas de question

Service Filières Promotion Qualité Direction de l'Agriculture des IAA et de la pêche - Site de Poitiers

Mail : plancommercialisationvin@nouvelle-aquitaine.fr

Téléphone : 05.47.30.34.04 / 05.55.45.17.65

Les coordonnées des contacts filière (CIVB, Fédérations et ODG) seront communiquées dans un prochain message.